

NOIRMOUTIER CLASSIC 2018
Manche CCMA & Challenge Métrique
Open quillards de sport

Grade 5A
Du 03 au 05 Août 2018
INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule :

L'épreuve est ouverte exclusivement aux bateaux en règle avec leur association de classe, et en conformité avec les prescriptions d'équipement de sécurité de la division 240 applicables au 01/05/2016 :

- « semi-hauturier » (de 6 à 60 milles) pour les navires évoluant sur les parcours côtiers.
- « côtier » pour les navires évoluant sur les parcours construits devant la plage des Dames.

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription au plus tard le 2 Août à 18H auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence F.F.Voile valide, portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise.

Les concurrents étrangers (skippers ou équipiers), non licenciés en France, devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros. A défaut, ils devront prendre une licence fédérale FF Voile. Ils devront également présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition, accompagné d'une autorisation parentale s'ils sont mineurs.

Tous les concurrents (skippers) devront joindre à leur inscription une copie du certificat d'assurance de leur voilier, précisant que les dégâts causés aux tiers sont aussi couverts " en compétition ".

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessous et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

La mention (DP) dans une IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette IC peut être inférieure à la disqualification, si le jury le décide.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017/2020
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de course modifiées par les présentes instructions de course sont : Signaux de course, 28.1, 32, 35, 44.1, 44.2, 60.1 (a), 63.1, 64.1, 66, A4. A4.2 ;
- 1.4 Règles de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau, ceux-ci devront être déposés à terre dès le retour (DP) (RCV55).
- 1.5 L'épreuve est classée en catégorie A (article 20 du règlement World Sailing)
Les équipages s'engagent à frapper le pavillon de Classe sur le pataras.



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

- 1.6 Le port du gilet individuel de flottabilité sera obligatoire sur décision du Président du Comité de Course (envoi du pavillon « Y ») ou s'ils ne disposent pas de balcons et filières (DP).

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents sont affichés au panneau officiel situé devant le P.C. Course Plage des Dames et/ou à l'Escale Nautique à l'Herbaudière.
- 2.2 Les avis et les IC seront également mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cvboischaize.com>

3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure 30, avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face au P.C. Course à la Plage des Dames et/ou à l'Herbaudière
- 4.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie " Signaux de course".

5 PROGRAMME DES COURSES

L'organisation met en place deux bateaux Comité : un pour les départs et arrivées de la flotte « Classiques » (l'Herbaudière), et un pour les autres flottes courant sur les parcours construits (Plage des Dames).

- 5.1. Les courses sont programmées comme suit :

Jeudi 2 août 2018

9h30 – 12h30 chaîne d'inscription

14h30 – 18h chaîne d'inscription

Jusqu'à 18h Grutage

16h – 19h Service de rade aux dames

19h00 Cocktail de bienvenue et présentation des temps forts des trois jours.

Vendredi 3 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière.

09h30 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.

10h30 Briefing au PC course de la plage des Dames pour les autres bateaux.

A partir de 12h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours côtier pour les classiques et tradition.

A partir de 12h00 : 1^{er} signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours construit pour les autres flottes.

Collation "retour de mer" Plage des Dames et soirée NO Classic Portes Ouvertes au port de l'Herbaudière- Cocktail privé Quai Est.

Jury et classement provisoire au PC course.

Samedi 4 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière.

09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.

09h45 Briefing au PC course de la Plage des Dames pour les autres bateaux.

A partir de 10h30 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours côtier pour les classiques et tradition.

A partir de 11h00 : 1^{er} signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours construit pour les autres flottes.

Collation "retour de mer" Plage des Dames.

Jury et classement provisoire au PC course.

Soirée des équipages Rive Sud du port de Noirmoutier à 19H30 suivi de la soirée VIP NO Classic à la mythique Boite à Sel - Transport A/R organisé pour les équipages de l'Herbaudière.

Dimanche 5 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière.

09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.

09h45 Briefing au PC course de la Plage des Dames pour les autres bateaux

A partir de 10h30 : 1^{er} signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours côtier pour les classiques et tradition.

A partir de 11h00 : 1^{er} signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours construit pour les autres flottes.

Pas de signal d'avertissement après 13h30

Jury et classement provisoire au PC course.

Vers 18h00 Proclamation des résultats et remise des prix de la "Noirmoutier Classic" et du Challenge Métrique 2018 à Noirmoutier et cocktail de clôture à un endroit qui sera précisé ultérieurement.

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore, 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Classe « Classiques ».....	Flamme MARRON CLAIR
Classe « Plans Harlé et Bélougas »	Flamme GRIS CLAIR
Classe « 8m JI », « 6m JI », « 5,5m »	Flamme ROSE
Classe « Dragons ».....	Flamme JAUNE
Classe Proto (Tofinou, Black Peper, Les Ileaux Composite...)	Flamme VIOLET

7 ZONE DE COURSE

Les courses auront lieu devant les plages du Bois de la Chaise pour les parcours construits et en baie de Bourgneuf pour les parcours côtiers. Voir en annexe

8 PARCOURS

Les parcours courus le même jour pourront être différents suivant les classes.

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe «description des parcours».
- 8.2 Pour les parcours construits, au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et, si possible, le cap et la longueur approximative du 1er bord du parcours à l'arrière du bateau Comité.
Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours	Signal	
Toutes les Classes en course sur les parcours construits (Comité Plage des Dames)		
Parcours 1 «aller/retour»	Flamme numérique 1	blanche avec point rouge
Parcours 2 «aller/retour long»	Flamme numérique 2	bleu avec point blanc
Parcours 3 «triangle»	Flamme numérique 3	rouge – blanc – bleu
Parcours 4 «tactique côtier»	Flamme numérique 4	rouge avec croix blanche
Parcours 5 «tactique côtier»	Flamme numérique 5	jaune et bleu vertical
Classe « Classiques » pour les parcours côtiers (Comité L'Herbaudière)		
Parcours côtier A/B/C/D/E	La lettre de parcours à effectuer sera affichée à l'arrière du bateau comité	

- 8.3 Les parcours côtiers A / B / C / D / E sont réservés exclusivement à la classe « Classiques »
 8.4 En l'absence de commissaire aux marques de parcours et sur la ligne d'arrivée, les concurrents noteront les noms des bateaux précédents et suivants et remettront leur classement, avec les temps en heure, minutes et secondes, lors de l'émergement d'arrivée (auto pointage).

9 MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours construits sont des bouées jaunes cylindriques.
 9.2 La marque de changement de parcours, telle que prévue dans le § 12.1 des IC, est une bouée rouge
 9.3 La marque de départ est une bouée cylindrique orange
 9.4 La marque d'arrivée A est, pour les parcours construits, une petite bouée cylindrique blanche
 9.5 Les marques des parcours côtiers sont définies dans l'annexe « description des parcours ».

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les navires : Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic

11 LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et une bouée orange à l'extrémité bâbord.
 Un bateau viseur pourra être mis en place, il sera alors interdit de passer entre le viseur et la bouée de départ
 Une bouée cylindrique jaune pourra être amarrée dans le prolongement arrière du bateau Comité principal, et fera partie intégrante de cette marque. Il est interdit de passer entre cette bouée et le bateau comité [RCV 31] (DP).
 11.3 La zone de départ est définie comme une zone s'étendant à 100 mètres au vent et sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements.
 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné ont l'obligation de sortir de cette zone de départ et de se tenir à l'écart des bateaux en procédure (DP).
 Le signal d'avertissement des classes successives sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ de la classe précédente en envoyant le signal de la classe qui prend le départ.
 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes pour les parcours construits et 10 minutes pour les parcours côtiers, après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction (modifie RCV A4 et A5).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Sur les parcours construits, pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine. Parcours n°1 et 2, en cas de changement de l'emplacement de la marque 1, la marque 2 ne sera plus marque
 12.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1
 12.3 Sur un parcours côtier, un bateau commissaire placé à une marque de parcours et arborant le Pavillon C (pavillon requis par les RCV) appuyé par des signaux sonores répétitifs, indiquera que le passage par la marque suivante est supprimé – le reste du parcours restant inchangé (l'art.12.2 des IC. s'applique)
 12.4 Sur un parcours côtier, un bateau commissaire placé à une marque de parcours et arborant le Pavillon 0 (triangle jaune / triangle rouge), appuyé par des signaux sonores répétitifs, indiquera qu'il convient de rejoindre directement l'arrivée.
 (L'art.12.2 des IC. s'applique)

13 L'ARRIVEE

- 13.1 Pour les parcours construits 1 – 2 – 3 - 4 et 5, les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course à laisser à tribord et le côté

- Parcours de la bouée d'arrivée définie à l'art.9.3 des I.C. à laisser à bâbord.
- 13.2 Pour la flotte « Classiques », la ligne d'arrivée est définie entre la marque d'eau saine « la Chaize » (rayures rouge - blanc verticales) à laisser à bâbord et le bateau Comité dédié à la flotte à laisser à tribord.
- 13.3 Pour la flotte « Plans Harlé et Bélougas » la ligne d'arrivée est définie entre la bouée au vent (bouée n°1) à laisser à bâbord et un bateau comité arborant les pavillons orange et bleu à laisser à tribord

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Les règles 44.1 et 44.2, sont modifiées, de sorte qu'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigé.
- 14.2 Une infraction aux règles, à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification (DP).

15 ARBITRAGE SEMI DIRECT POUR LA CLASSE DRAGON

Sans objet

16 TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites pour les parcours 1 – 2 – 3 – 4 et 5 sont les suivants :
- (a) Temps limite du premier bateau pour finir et valider la course est de 2H30.
 - (b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 1 heure, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.
- 16.2 Pour chaque classe, à l'exception des flottes « Classiques » et « Tofinou, Plans Harlé et Bélouga », les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau de leur classe, ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ».
- Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV
- Pour les bateaux des flottes « Classiques » et « Plans Harlé et Bélougas », les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 60 minutes après le premier bateau, ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ».
- Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV

17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION OU DE REOUVERTURE

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de la course. Les réclamations doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de dépôt des réclamations est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour.
- 17.3 Des avis seront affichés dans un délai maximum de 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations afin d'informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du Jury, dont l'emplacement est précisé au panneau officiel.
- 17.4 Les intentions de réclamer du Comité de Course ou du Jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 17.5 Les infractions aux instructions 11.4, 18, 19.2, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide.
- Pour le classement, l'abréviation correspondant à une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI (DP).
- 17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation suite à une décision du jury doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de dépôt des réclamations si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille ;
 - (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réparation a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 62.2.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 18.2 3 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

- 18.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses ;
 b) à partir de 4 courses validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.4 Pour chacune des classes Métriques et Dragon le classement sera établi en temps réel.
- 18.5 Pour les « Proto » : Un classement en temps compensé sera établi.
- 18.6 La flotte « Plans Harlé , Tofinou et Bélougas » sera classée en temps compensé suivant la jauge Osiris
- 18.7 Pour la flotte « Classiques » un classement en temps compensé sera établi en appliquant la "Jauge Classique Handicap ".

19 CONTROLE DES EQUIPAGES - REGLES DE SECURITE

- 19.1.1 Contrôle de sortie des bateaux : ouvert au briefing jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement du jour. Chaque jour : obligation de signature de la feuille d'émargement (à l'Herbaudière ou plage des Dames). Les changements d'équipage devront être déclarés sur un formulaire prévu à cet effet.
 L'absence d'émargement implique une pénalité sans instruction en points de 10% du nombre de bateaux inscrits à la première course du jour. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 19.1.2 Contrôle de retour des bateaux : clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
 Chaque jour : émargement de la feuille de retour au P.C. Course (L'Herbaudière ou plage des Dames).
 Les bateaux autres que ceux de la flotte « Classiques » qui rentrent à l'Herbaudière peuvent en être dispensés par le Comité de Course, après l'avoir avisé et obtenu son accord.
 L'absence d'émargement retour implique une pénalité de disqualification sans instruction, par application de l'article 17.5 des IC, à la dernière course du jour. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 19.2.1 Les bateaux Classiques et Métriques (12, 8, 6 et 5,5, m JI) ont l'obligation de poster un équipier à l'avant du bateau, dès qu'ils sont en procédure de départ (DP).
- 19.2.2 Les bateaux des autres classes (Dragon, Harlé....) ont l'obligation de poster un équipier sous le vent du bateau, dès qu'ils sont en procédure de départ (DP).
- 19.3 Matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de Classe et par le règlement en vigueur. Le port du gilet individuel de flottabilité est obligatoire pour les bateaux non équipés de filières et balcons (départ du mouillage ou du port jusqu'au retour au mouillage ou au port) ou sur décision du PCC pour les autres. En cas d'infraction d'un ou plusieurs membres d'équipage, le bateau sera pénalisé en application de l'article 17.5 des présentes IC (DP).
- 19.4 Un bateau ou un membre d'équipage dont le comportement s'avérerait dangereux pour la sécurité des autres bateaux en raison d'une grave violation à une règle est susceptible d'une procédure de disqualification ou d'exclusion selon la règle 69 des Règles de Course à la Voile.
- 19.5 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible sur le CANAL VHF 72 et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le Jury pourra le pénaliser en application de l'article 17.5 des présentes IC, ou selon la règle 69 (Voir ci-dessus)

20 REMPLACEMENT D'UN EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 La rotation d'équipage est autorisée sous condition que le nombre d'équipiers embarqués demeure identique pour toutes les courses et conforme aux règles de Classe. Cette contrainte ne s'applique pas aux flottes « Classiques » et « Plan Harlé et Bélougas ».
 En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre de l'équipage, ne figurant pas sur la liste des équipiers inscrits, doit être demandé par écrit au Comité de Course qui pourra exiger un certificat médical justifiant le retrait.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit au Comité à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 La liste des inscrits sera affichée une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement du premier jour de course prévu à l'article 5.1 des présentes IC. Les réclamations ou demandes de réparation concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés ne

seront pas admises après l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour de course, sauf si le jury le décide.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon NO Classic et/ou une oriflamme.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation. Ils sont également soumis à l'IC 11.3.

24 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course sauf dans des circonstances impératives de sécurité.

Canal de course : 72

L'usage par le Comité de radio VHF est seulement une aide; l'absence d'information radio ou des informations erronées ou non ne peuvent donner lieu à une demande de réparation (règles 60.1.b et 62 des RCV).

25 PRIX

Des prix, sans valeur significative, seront remis aux vainqueurs des différentes flottes

26 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la RCV 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de course :	Yves LORBER
Comité de Course Adjoint :	Daniel PELLMELLE
Président du Jury :	Loïc DURAND RAUCHER
Juges :	Monique BÉCOGNÉE Gonzalve de YRIGOYEN

Contact PC Course JF THAU 06 07 86 74 19
& Gilles DROUARD – Classements – 06 70 89 84 60